

Note de rentrée Année Scolaire 2020 – 2021

sous réserve de directives ministérielles de dernières minutes liées à la crise sanitaire!

Vous avez demandé l'inscription ou la réinscription de votre enfant à l'école Notre-Dame et nous vous en remercions. Pour que celle-ci soit effective, vous voudrez bien nous faire parvenir la copie du dernier bulletin scolaire et le certificat de radiation (pour les nouveaux), avant la rentrée de septembre, si ce n'est déjà fait.

La rentrée scolaire est fixée au **MARDI 1ER septembre 2020**.

8h30 du CP au CM2 - 9h00 pour la petite section- 13h30 pour la moyenne et la grande section

ORGANISATION PEDAGOGIQUE : La structure pédagogique, le nom des enseignants et la répartition des élèves par classe seront affichés le jour de la rentrée.

HORAIRES de classe pour tous les élèves

De 8h 30 à 11h 45 et de 13h 30 à 16h 00 (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

De 9h 30 à 11h 30 le mercredi.

Dans le temps travaillé par semaine est compris le temps de culture chrétienne et la pastorale.

Par mesure de sécurité, le portail sera fermé dès la sonnerie à 8h30 et à 13h30. **Cela signifie que tous les parents doivent être sortis de l'école avant 8H30, SURTOUT en maternelle. Les enfants en retard ne seront pas acceptés en classe, les accès aux classes étant fermés par mesure de sécurité.**

OUVERTURE

A 8h20 (entre 7h30 et 8h20, il faut sonner en maternelle); 11h45; 11h30 le mercredi; 13h20 et 16h00 (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Pour faciliter le flux des élèves, le portail est aussi ouvert de 17 h à 17 h 10.

Seuls, les enfants de maternelle sont autorisés à sortir à n'importe quel moment entre 16h10 et 18h25, il faut sonner en maternelle. **Par contre, les enfants du CP au CM2 qui ne sont pas sortis à 16h10 restent obligatoirement jusqu'à 17h00. Après 17h10, par sécurité, le portail est fermé, il suffit de sonner en maternelle pour entrer.**

Mercredi : Pas de cantine, l'école ferme à 12 h15.

NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER CES HORAIRES.

SORTIE DES ELEVES : Les personnes autres que les parents, doivent être munies de leur CARTE

D'IDENTITE et d'une autorisation écrite de ces derniers pour récupérer un enfant. Un imprimé vous sera remis à la rentrée.

REGLEMENT INTERIEUR « pour mieux vivre ensemble » : Comme défini dans la convention de scolarisation, signée par toutes les familles, l'établissement s'engage à scolariser votre enfant dans la classe suivant l'accord du passage ou du maintien validé par le conseil de cycle.

Les familles s'engagent, après avoir pris connaissance du projet éducatif et pastoral, du règlement intérieur et du règlement financier à y adhérer et à mettre tout en œuvre afin de les respecter. La non application du règlement, dans tous les lieux de l'école ou collège, avec tous les personnels, enseignants, surveillants, employés, stagiaires, intervenants entraîne des sanctions. Ces décisions sont sans appel.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES : L'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires 1H/semaine) se déroulera le mercredi de 8h30 à 9h30 pour les élèves dont la participation est souhaitée par leur enseignant. Les enfants qui ne feront pas partie des groupes d'APC commenceront les cours à **9H30**. S'ils arrivent à 8h30, ils seront **accueillis** dans leur classe, en autonomie. **APC pour tous le mercredi 2 septembre.**

Attention : le portail fermera impérativement à 8h30 et sera à nouveau ouvert à 9H30 (inutile de sonner avant!). Les enfants arrivant à 9H30 iront directement dans la cour de récréation pour y retrouver leur enseignant.

GARDERIE : De 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 10 à 18 h 25 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

De 11h30 à 12h15 le mercredi.

La garderie après 16h10 est réservée aux familles ne pouvant pas venir chercher les enfants. Nous souhaitons maintenir la gratuité de cette garderie mais pour cela, le nombre d'enfants ne doit pas continuer à augmenter et **les parents doivent respecter les horaires.**

De 16 h 10 à 17 h 00 pour les élèves de **CP/CE1/CE2**, elle se déroulera dans la salle polyvalente ou dans la cour.
De 16 h 10 à 17 h 00 pour les élèves de **maternelle**, elle se déroulera dans la salle de jeux ou dans la cour. A **17h45**, les enfants rejoignent les grands.

ETUDE (gratuite) : De 16 h 10 à 17 h 00 pour les élèves de **CM1/CM2** en priorité. **Elle se déroulera dans la salle de restauration.** Les CE2 seront acceptés en fonction des places disponibles.

Attention : les parents doivent vérifier les devoirs en rentrant à la maison, le temps d'étude n'est pas assez long pour un apprentissage correct des leçons. **La priorité est donnée aux enfants dont les parents sont dans l'impossibilité de venir les chercher à 16H10.** Tout enfant perturbant ce temps de travail, sera exclu de l'étude et devra quitter l'école à 16H10.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), du **CP au CM2**, se mettront en place à partir du **30 septembre de 16h10 à 17h00**,

RESTAURATION SCOLAIRE : de la **maternelle au CE2**, il faudra venir approvisionner votre compte à l'école (chèque ou espèces) le **lundi 24, mardi 25 ou mercredi 26 Août de 7h30 à 13h00.**

Pour les élèves de **CM1/CM2**, il faudra retirer la carte prépayée au secrétariat du collège à partir **du mardi 25 Août 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h.** Toute carte perdue dans l'année sera à renouveler à vos frais.

Le temps du repas doit rester un moment convivial tout en respectant les règles de bonne conduite et le règlement intérieur de l'école. Le non respect des règles entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la cantine, du self.

FOURNITURES SCOLAIRES : possibilité de venir les déposer le **25 ou 26 Août** entre 7h30 et 13h00.

GOÛTERS : les enfants peuvent porter une collation à l'école mais elle ne sera prise qu'avant 8h30 ou après 16h. Pas de goûter pendant les récréations.

ABSENCES : Toute absence doit être signalée le matin même à l'école, par téléphone ou courriel, en précisant le nom et la classe de l'élève. Au retour, **un mot d'absence est exigé sur papier libre** ou un certificat médical pour une absence prolongée.

Absence le jour de la rentrée

Vous devez impérativement faire parvenir un courrier ou courriel **avant le 28 août** (ou le **mardi 1er septembre** au matin en cas de maladie), précisant le motif d'absence de l'élève.

SANTE / HYGIENE : L'école n'accueille ni les enfants avec les couches, ni les enfants malades. **Les enseignants ne sont pas autorisés à administrer des médicaments** sauf aux enfants pour lesquels un Protocole d'Accueil et d'Individualisé (P A I) aura été établi.

Nous vous demandons de rester très vigilants toute l'année quant à l'apparition des poux. N'hésitez pas à demander conseil.

CAHIER DE LIAISON/AGENDA : Les circulaires exigeant un coupon réponse y seront collées, les autres seront transmises par courriel. Merci de les lire, remplir si nécessaire et **surtout de les signer le soir même**, attestant que vous en avez pris connaissance.

Les coupons-réponses à découper sont à mettre dans une enveloppe avec le nom, la **classe et éventuellement le règlement.**

AFFAIRES PERSONNELLES : Il est indispensable de **marquer vêtements, cartables !**

L'école décline toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels, jouets, jeux, vêtements, bijoux.

A chaque fin de période, tous les vêtements restants seront donnés à une association caritative.

EDUCATION SPORTIVE ET PISCINE : Les séances de piscine et de sport sont obligatoires avec une tenue adaptée indispensable. Vous devez fournir un certificat médical en cas de contre-indication.

Attention, les soirs de vacances l'école fermera à 17h30.

Pour les journées pédagogiques, les activités particulières, les dates de vacances, **un calendrier vous sera donné courant septembre.**

En attendant d'accueillir votre enfant pour une nouvelle année scolaire, je vous souhaite de bonnes et reposantes vacances.

Le Chef d'Etablissement 1^{er} degré,
Hélène Disaud-Puel